Direction de l'administration pénitentiaire

Les chiffres clés
de l'administration pénitentiaire

au 1er janvier

2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

www.justice.gouv.fr

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

9 directions interrégionales (Bordeaux, Centre-Est-Dijon, Est-Strasbourg, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Rennes, Toulouse), 1 mission des services pénitentiaires d'outre-mer (MOM), 188 établissements, 103 SPIP, 1 service à compétence nationale (SEP) et un établissement public administratif (École nationale d'administration pénitentiaire).

L'organisation générale et les structures

Les services déconcentrés au 1er janvier 2015

Chiffres au 1.1.2014 entre parenthèses et en italiques

188 établissements

• **91** (*96*) **maisons d'arrêt (MA)** et 42 (*40*) quartiers MA (situés dans des centres pénitentiaires).
• **88** (*88*) **établissements pour peines** soit :
- 46 (*44*) centres pénitentiaires (CP) qui comprennent au moins 2 quartiers de régime de détention différents
- 25 (*27*) centres de détention (CD) et 36 (*36*) quartiers (QCD)
- 6 (*6*) maisons centrales (MC) et 6 (*6*) quartiers (QMC)
- 11 (*11*) centres de semi-liberté (CSL) et 12 (*10*) quartiers (QSL), et 9 (*8*) quartiers pour peines aménagées (QPA).

En outre, un centre national d'évaluation (CNE) sur 3 sites : Fresnes (*57* places), Sud francilien (231 places) et Lille-Annœullin (30 places).
• **6** établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM).
• **1** établissement public de santé national de Fresnes (EPSNF).

• **54** (*54*) **établissements à gestion déléguée** sur les 188 établissements.

• **57 841** (*57 516*, **+ 0,6 %**) **places "opérationnelles"** (nombre de places de détention disponibles dans les établissements pénitentiaires) :
- 33 692 (*33 853*) en MA et QMA
- 19 613 (*19 418*) en CD et QCD
- 2 165 (*2 165*) en MC et QMC
- 609 (*513*) en quartiers pour peines aménagées (QPA)
- 1 007 (*896*) en centres et quartiers de semi-liberté
- 353 (*353*) en EPM
- 318 (*318*) en CNE
- 84 à l'EPSNF

103 services pénitentiaires d'insertion et de probation

• **103** sièges
• **169** antennes locales

Les nouveaux établissements en 2014-2015

• **En 2014 :**
- Ouverture de la maison centrale de Vendin le Vieil (238 places)
- Ouverture du CP d'Orléans Saran (768 places)
- Extension de la MA de Majicavo (1re phase)
- Restructuration du CP de Nouméa (123 places)
- Ouverture du QSL de Toulon-La Valette (41 places)
- Ouverture du QPA de Longuenesse (90 places)
- Ouverture d'un quartier de préparation à la sortie (QPS) au CP de Nouméa (80 places)

• **En 2015 :**
- Ouverture du QSL de Bois d'Arcy (60 places)
- Extension de la MA Majicavo (2e phase, 161 places au total)
- Ouverture du CP de Beauvais (594 places)
- Ouverture du CP de Valence (456 places)

Principal service constructeur du ministère de la Justice, l'**Agence publique pour l'immobilier de la Justice** (APIJ) a reçu mandat de l'administration pénitentiaire pour assurer la maîtrise d'ouvrage du programme immobilier 13 200 et du nouveau programme immobilier. L'APIJ pilote ainsi les chantiers de construction des établissements pénitentiaires neufs, comme ceux des grandes rénovations (voir www.apij.justice.fr).

Structures de soins

Rappel : depuis la loi de janvier 1994, la prise en charge sanitaire et l'organisation des soins en milieu pénitentiaire relèvent du ministère de la Santé. Toutes les personnes détenues sont immatriculées et affiliées à la sécurité sociale.

217 unités de santé ou hospitalières

• **175** unités sanitaires en milieu pénitentiaire, soit une unité sanitaire dépendant de l'hôpital de proximité implantée dans chaque établissement (à l'exception des centres de semi-liberté).

• **8** unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI) implantées dans les CHU pour les hospitalisations programmées de plus de 48 heures : Nancy (2004), Lille (2004), Lyon (2005), Bordeaux, Toulouse et Marseille (2006), Paris Pitié-Salpêtrière (2008), Rennes (2012). Au total 181 lits en UHSI sont ouverts.

• **1** établissement public de santé national à Fresnes.

• **26 SMPR** (service médico psychologiques régional), implantés dans 26 établissements pénitentiaires.

• **7** unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) implantées en milieu hospitalier accueillent les hospitalisations psychiatriques (avec ou sans consentement) :
Lyon (mai 2010), Nancy (mars 2012), Toulouse (janvier 2012), Orléans (mars 2013), Paris (avril 2013), Lille (juin 2013) et Rennes (septembre 2013).
2 UHSA sont en cours de construction : Bordeaux et Marseille.

Les personnes prises en charge

Au 1er janvier 2015 : **249 298** personnes prises en charge par l'AP, 172 007 personnes en milieu ouvert et 77 291 sous écrou.
Au 1er janvier 2014, 251 991 personnes prises en charge, 174 108 personnes en milieu ouvert et 77 883 sous écrou.

Sous écrou

- **77 291** personnes écrouées au 1er janvier 2015 (- 0,8 % en 1 an) :
- **66 270** personnes écrouées détenues (- 1,2 % en un an) dont :
  - 2 073 femmes (- 4,1 % en un an). Elles représentent 3,1 % des personnes détenues (*3,2 % un an plus tôt*)
  - 704 mineurs (- 3,7 % en un an). Ils représentent 1,1 % des personnes détenues, comme un an plus tôt.
- **11 021** personnes écrouées non hébergées (+ 2 % en 1 an)
- **10,4 mois** : c'est la durée moyenne sous écrou en 2014 (*contre 9,9 mois en 2013*).

En 2014 :
- **2 %** ont effectué 5 ans ou plus (*comme en 2013*)
- **78 %** ont effectué un an ou moins (*contre 79 % en 2013*)
- **31 %** ont effectué 3 mois ou moins (*contre 32 % en 2013*).

- âge moyen des personnes détenues au 1er janvier 2015 : **34,6 ans** (34,4 ans un an plus tôt).
- **Taux de détention** au 1er janvier 2015 :
99,9 personnes détenues pour 100 000 habitants
(*contre 101,6 pour 100 000 au 1er janvier 2014*)
- **Taux d'écrou** : 116,5 personnes écrouées pour 100 000 habitants
(*contre 117,9 pour 100 000 habitants au 1er janvier 2014*)

Répartition par âge des personnes écrouées

1er janvier 2015
(en italique, le % au 1.1.2014)

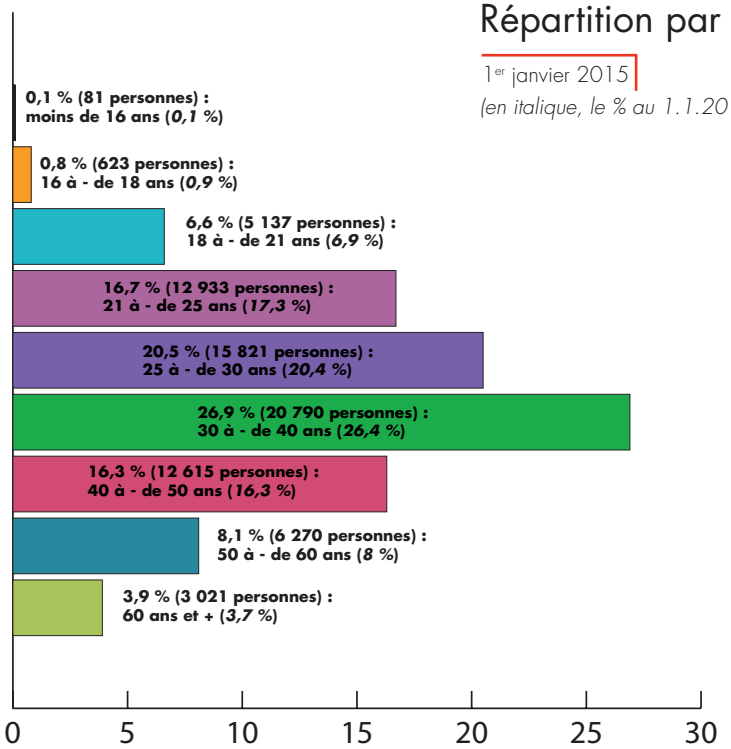

Évolution des mises sous écrou de 2007 à 2014

Ensemble des entrées par année

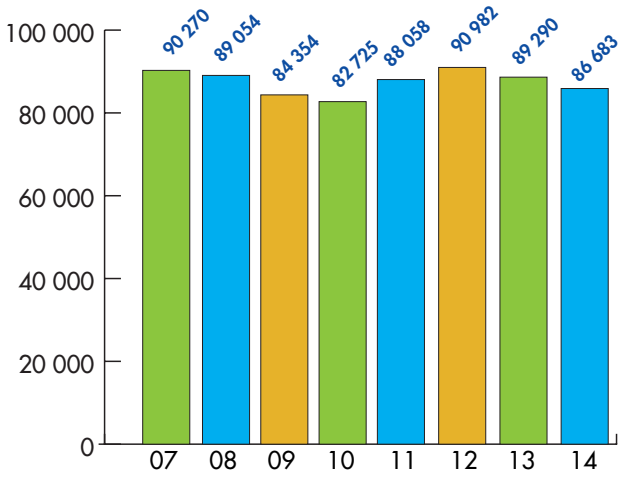

Les personnes prises en charge

Sous écrou

Évolution de la population sous écrou depuis 2009

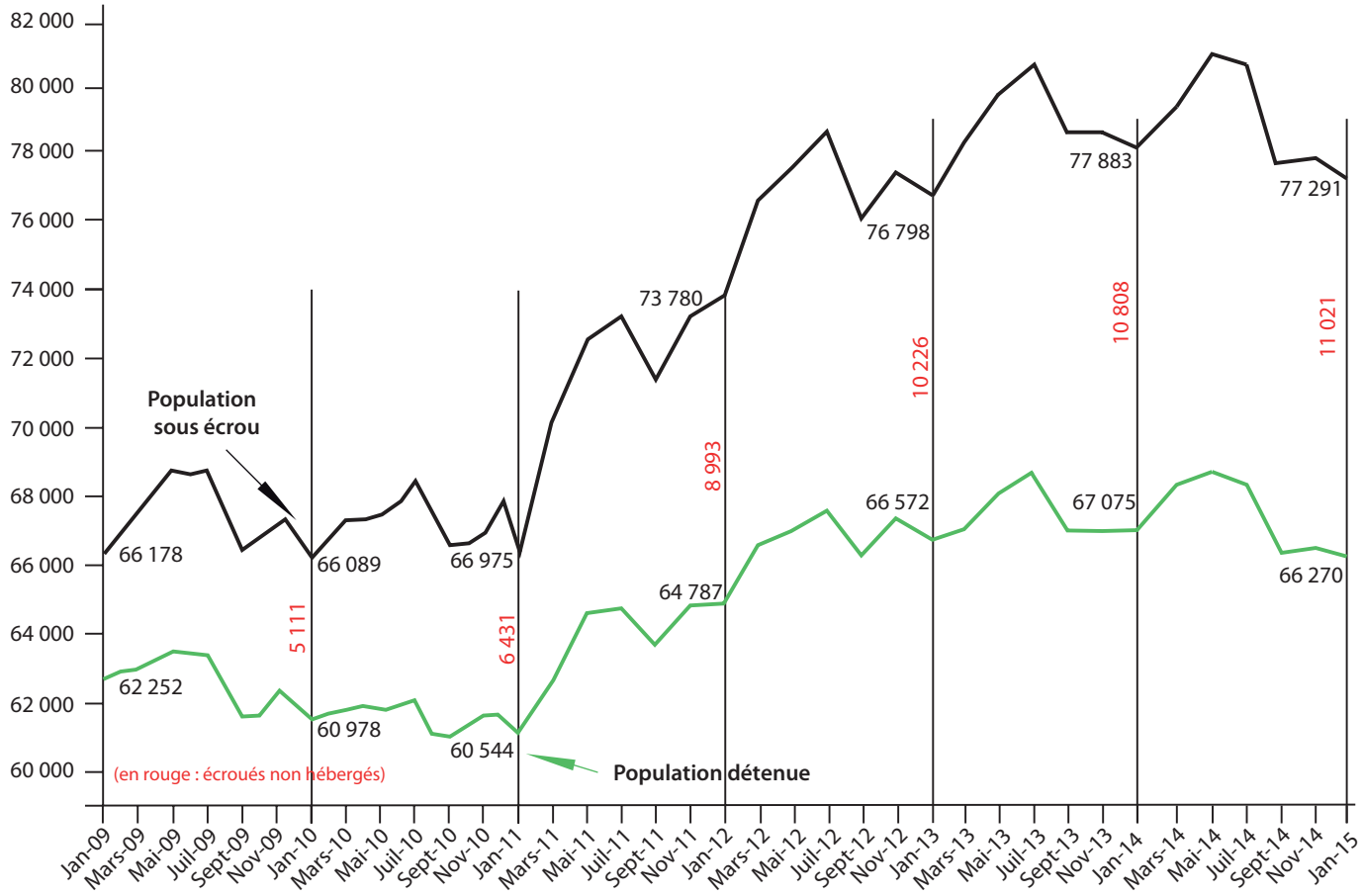

Évolution mensuelle entre 2011 et 2014

des prévenus

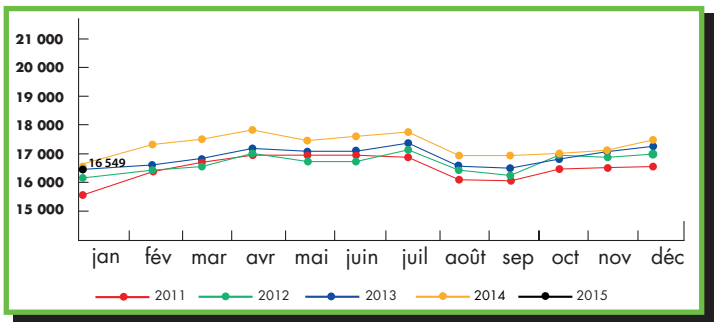

des condamnés (y compris non hébergés)

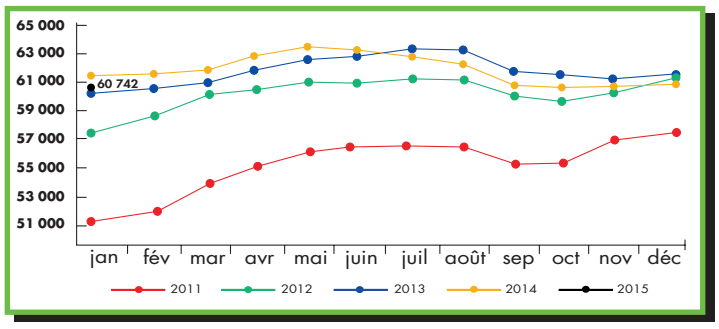

Les personnes prises en charge

Prévenus

Au 1er janvier 2015 :
16 549 personnes prévenues soit 25 % des personnes détenues (*contre 16 622 au 1er janvier 2014 soit 24,8 %*).
- 24,7 % des hommes détenus sont prévenus (+ 0,2 point)
- 32,8 % des femmes détenues sont prévenues (+ 0,1 point).
- 63,8 % des mineurs détenus sont prévenus (+ 2,5 points).

Condamnés

Au 1er janvier 2015 :
- 60 742 condamnés sous écrou soit 78,6 % des écroués (*78,7 % au 1.1.2014*) dont :

- 86,8 % pour des peines correctionnelles (*86,7 %*)
- 13,2 % pour des peines criminelles (*13,3 %*).

Nationalité des personnes écrouées

Au 1er janvier 2015 (*en italique, les données au 1.1.2014*)

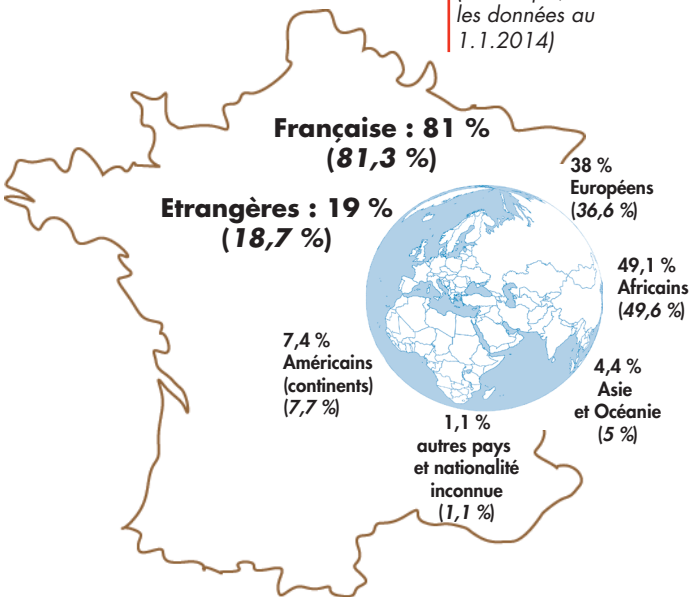

Répartition des condamnés par peine

Au 1er janvier 2015 (*en italique, les données au 1.1.2014*)

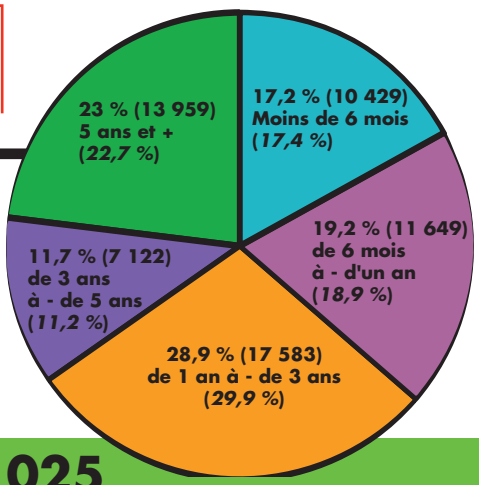

Dont 8 025

personnes condamnées à une peine de réclusion ou de détention criminelle (*8 123*)

De 5 ans à - de 10 ans : 3,1 % (*3,2 %*)
De 10 ans à - de 20 ans : 66,8 % (*66,5 %*)
De 20 ans à - de 30 ans : 24,2 % (*24,3 %*)
Perpétuité : 5,9 % (*475*) (*5,9 % - 482*)

Répartition des condamnés par infraction

Au 1er janvier 2015 (*en italique, le % au 1.1.2014*)

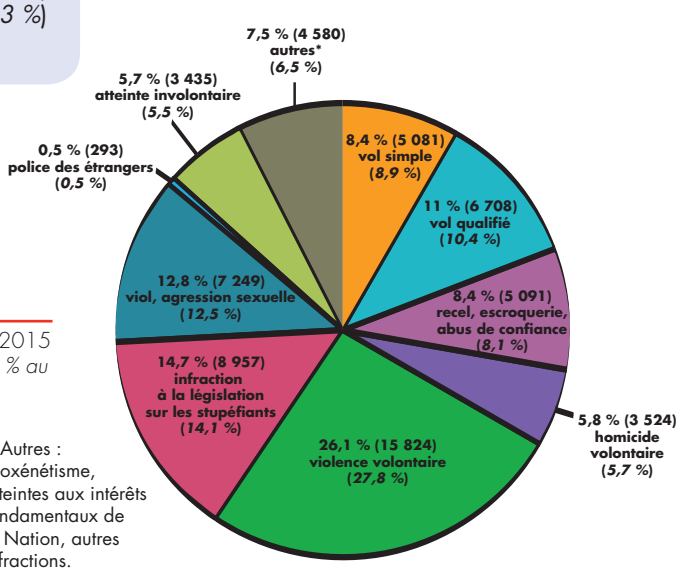

* Autres : proxénétisme, atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation, autres infractions.

Les personnes prises en charge

Aménagements de peine

• **20,9 %** des condamnés écroués bénéficient d'un aménagement de peine (*contre 20,2 % au 1er janvier 2014*)

• **12 689** personnes bénéficient d'un aménagement de peine sous écrou au 1er janvier 2015 (+ 2,5 % en 1 an) :

- 10 030 sont en placement sous surveillance électronique (PSE), soit + 4,6 % par rapport au 1er janvier 2014
- 1 689 sont placés en semi-liberté (SL), soit - 4,3 %
- 970 sont en placement à l'extérieur (PE), soit - 5,1 %.

• **48 481 permissions de sortir** accordées en 2014, soit - 12,3 % en un an

• **7 949 libérations conditionnelles** (LC) accordées en 2014, soit - 0,6 % en 1 an.

• **36 295** mesures d'aménagement de peine accordées en 2014 (voir graphique ci-contre) contre 37 973 en 2013, soit - 4,4 % en 1 an.

Surveillance électronique

Population sous surveillance électronique : **10 767** (*contre 10 439 il y a un an, soit + 3 %*)

a) Condamnés écroués placés sous surveillance électronique : **10 419** (*10 161, soit + 2 %*)
- PSE aménagement de peine : **10 030** (*9 591, soit + 5 %*)
- PSE fin de peine (SEFIP)* : **389** (*570, soit - 32 %*)

b) Personnes non écrouées sous surveillance électronique : **348** (*278, soit + 25 %*)
- Assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) : **284** (*230, soit + 23 %*)
- Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) : **4** (*contre 5 au 1.1.2014, 31 depuis sa création*)
- Condamnés placés sous surveillance électronique mobile (PSEM) : **60** (*contre 43 au 1.1.2014, 199 depuis sa création*)

(*)La loi n°2014-896 du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales a abrogé la SEFIP à compter du 1er janvier 2015 (les mesures en cours à cette date continuant toutefois à s'exécuter).

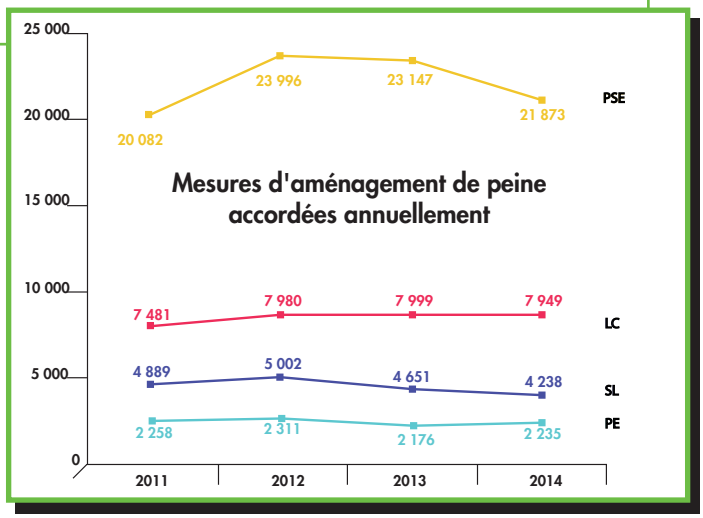

Sorties

• **87 275 sorties en 2014**, contre 88 203 sorties en 2013, soit -1,1 %

Milieu ouvert

Au 1er janvier 2015 :

• **172 007 personnes sont prises en charge en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)** au titre d'au moins une mesure, soit avant le jugement, soit après pour l'exécution d'un aménagement de peine (contre 174 108 au 1er janvier 2014).

• **193 739 mesures* sont suivies par les SPIP** en milieu ouvert (contre 196 207 au 1er janvier 2014).

• Au 1er janvier 2015, **215 personnes** sont suivies pour au moins une mesure de contrainte pénale.

• **6,3 %** des personnes suivies en milieu ouvert sont des femmes.

• **35 ans** : c'est l'âge moyen des personnes suivies en milieu ouvert.

* ne sont pas comptabilisés les surveillances judiciaires, les stages de citoyenneté, les suspensions de peine pour raisons médicales, les ARSE et ARSEM et les surveillances de sûreté.

Répartition des mesures suivies en milieu ouvert

Au 1er janvier 2015
(*en italique, le % en 2014*)

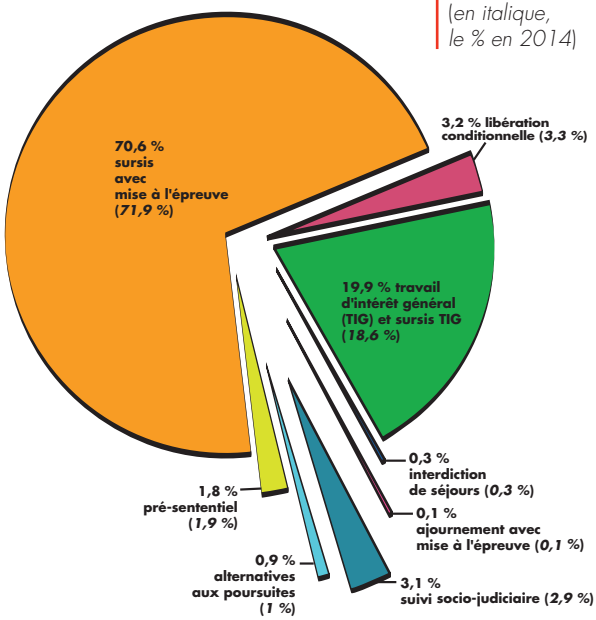

Les personnes prises en charge

Milieu ouvert

Répartition de la population suivie en milieu ouvert

Au 1er janvier 2015

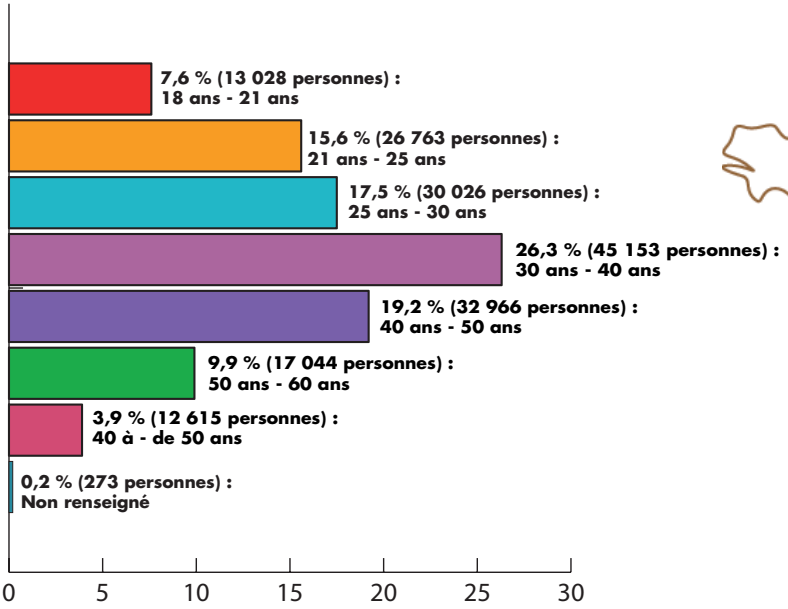

Population suivie en milieu ouvert selon la nationalité

Au 1er janvier 2015

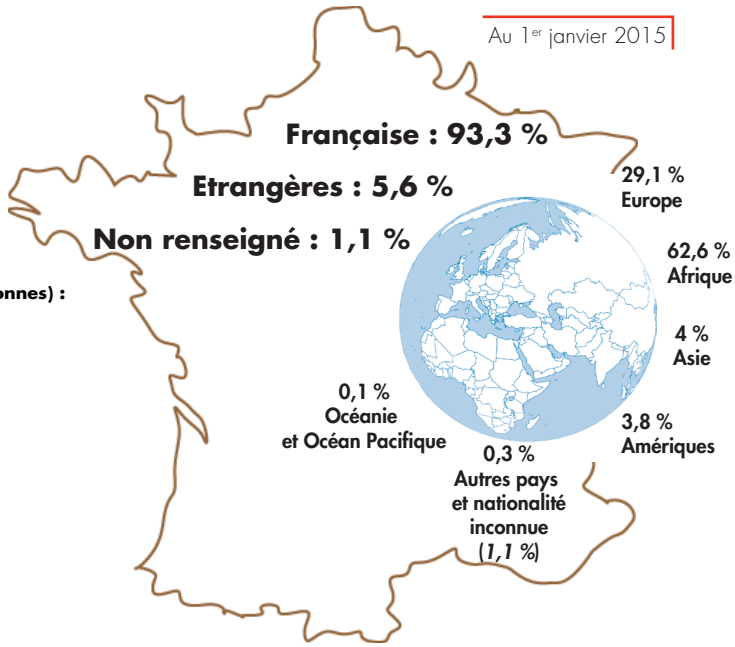

Evolution de la population suivie en milieu ouvert depuis janvier 2009

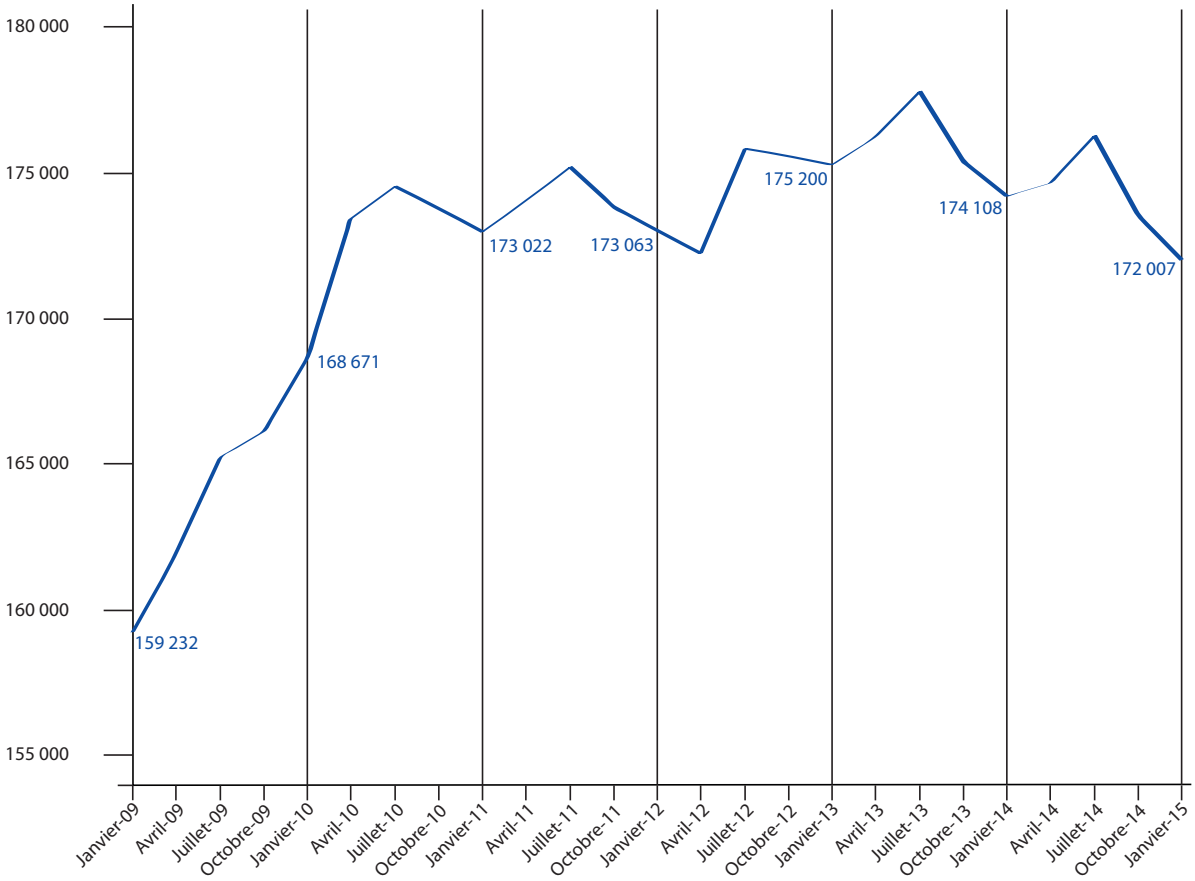

Les personnes prises en charge

Incidents

En 2014, l'administration pénitentiaire a dénombré :

- **25** évasions (18 en 2013)
- **12** prises d'otages (7 en 2013)
- **679** mouvements collectifs (1111 en 2013). 44 ont nécessité l'intervention des ÉRIS (29 en 2013)
- **4 122** agressions physiques contre le personnel dont 149 ayant entraîné une ITT (4 192 en 2013, dont 144 avec ITT)
- **8 061** agressions entre personnes détenues (8 560 en 2013)
- **1** homicide (1 en 2013).

Lutte contre les suicides

- **94** suicides + **16** hors détention (PSE...)
contre 97 + 14 en 2013 et 106 + 17 en 2012
- Un taux de suicide égal à **13,9/10 000** en 2014 (contre 14,1/10 000 en 2013 et 16/10 000 en 2012)
- **1 033** tentatives de suicide en 2014
contre 1 391 en 2013, 1 671 en 2012 et 1 932 en 2011
- En 2014, **1 552** élèves ont bénéficié de la formation initiale "prévention du suicide" à l'Énap.
- Au 1er janvier 2015, prés de **87 %** des personnels ont bénéficié d'une formation « Terra » relative à la prévention suicide.
- Au 1er janvier 2015, **137** cellules de protection d'urgence (CproU) opérationnelles dans **96** établissements.
- Depuis la validation de la 1re CproU (mars 2010), environ 1 300 placements ont été recensés.

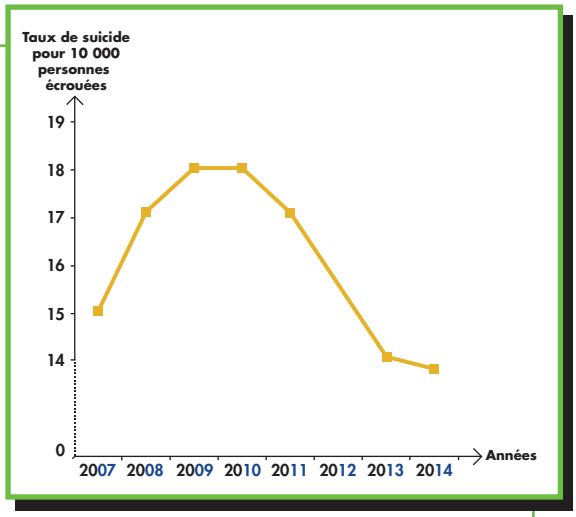

Contrôle - Médiation

- 154 établissements bénéficient d'un point d'accès au droit (comme en 2014).
- 581 personnalités extérieures, dont 74 parlementaires, ont visité des services pénitentiaires en 2014.
- 12 établissements et structures visités par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté en 2014 (33 en 2013).
- 16 enquêtes administratives diligentées par l'inspection des services pénitentiaires (28 en 2013), qui a aussi réalisé 169 audits internes et suivis de mission (171 en 2013) et 12 réponses au Contrôleur général des lieux de privation de liberté.
- Au 1er janvier 2015, **164** établissements pénitentiaires ont obtenu le label qualité, attribué par l'organisme Bureau Véritas, pour la conformité du processus d'accueil au Référentiel qualité des pratiques professionnelles pénitentiaires. Cette procédure de labellisation existe depuis 2008, et va s'étendre en 2015 à la prise en charge des personnes détenues sortantes et des personnes détenues placées au quartier disciplinaire ou au quartier d'isolement.

Les actions de réinsertion

Travail et formation professionnelle rémunérée

23 423 **personnes détenues ont eu, en moyenne mensuelle, une activité rémunérée en 2014, soit 758 de moins qu'en 2013.**

59 735 540 € **Montant des rémunérations brutes versées durant l'année 2014 au titre du travail (concession, SEP, service général) contre 59 892 105 euros en 2013, pour 3 894 885 journées travaillées contre 3 948 438 en 2013.**

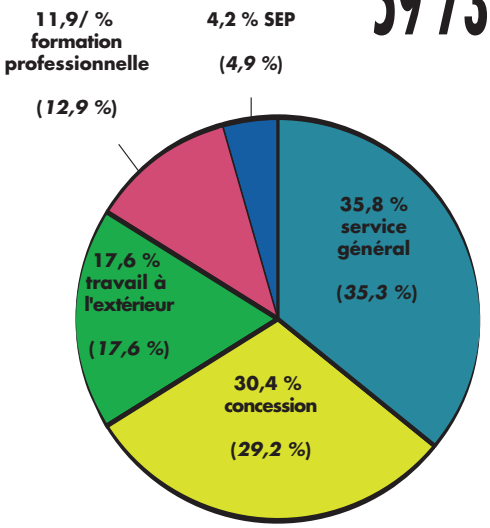

Répartition des activités rémunérées des personnes détenues en 2014 *(en italique, répartition en 2013)*

- **Taux d'activité rémunérée en 2014 : 34,6 %**
(- 3,24 % par rapport à 2013).
Ce taux varie selon le type d'établissement : 31,5 % en maison d'arrêt (contre 33,2 % en 2013) et 51 % en établissement pour peine (contre 50,1 % en 2013).

- **Rémunérations mensuelles nettes moyennes (équivalent temps plein) :**
- 532 euros au service de l'emploi pénitentiaire (SEP) (*555 euros en 2013*)
- 408 euros en concession (*403 euros en 2013*)
- 254 euros au service général (*250 euros en 2013*)
- 2,26 euros nets/h en formation professionnelle (*comme en 2013*).

Actions de formation professionnelle

3 040 440
heures stagiaires, dont 81 % sont des formations rémunérées, suivies par

22 514 **personnes détenues inscrites en formation**

(*En 2013 : 3 244 704 heures stagiaires dont 66 % de formations rémunérées suivies par 26 661 personnes détenues*)

En liaison avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ainsi qu'avec les régions :

- **6 033** personnes détenues ont bénéficié d'une action de qualification (*5 589 en 2013*)
- **9 895** personnes détenues ont bénéficié d'une action de pré qualification (chantier école, adaptation à l'emploi, ...) (*10 873 en 2013*)
- **2 375** personnes détenues ont participé à des actions de formation de base, de remise à niveau (action de lutte contre l'illettrisme, français langue étrangère, enseignement à distance, ...) (*4 125 en 2013*)
- **4 211** personnes détenues ont participé à une action de préparation à la sortie (*6 074 en 2013*).

* Ce pourcentage tient compte des actions qui sont sous-traitées par les prestataires privés à des organismes de formation

** **GRETA** : groupement d'établissements

*** **CFA** : Centre de formation d'apprentis
CFPPA : Centre de formation professionnelle et de promotion agricole

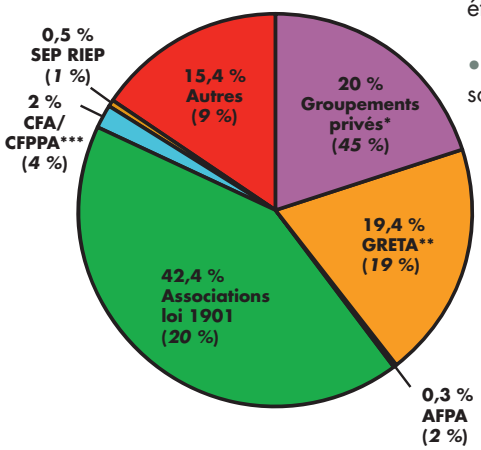

Organismes assurant la formation professionnelle des personnes détenues en 2014 *(en italique, les % en 2013)*

Diplômes et certifications accordés en formation professionnelle

- **CFG : présentés 415 ; reçus 329** (*288/267 en 2013*)
- **Niveau V (CAP, BEP...) : présentés 1 961; reçus 1 276** (*1 749/1 189*)
- **Niveau IV (Bac pro...) : présentés 85 ; reçus 66** (*73/46*)
- **Niveau supérieur : présentés 7 ; reçus 3** (*11/9*)
- **Livrets de compétences délivrés attestant des savoir-faire acquis : 3 533** (*4 433*).

Enseignement

• **Niveaux de formation de la population pénale**
Le repérage systématique des personnes illettrées, initié depuis 1995, s'est opéré en 2014 dans tous les établissements pénitentiaires et des informations ont été recueillies auprès de **51 019** personnes :

- 1,6 % n'a jamais été scolarisé ;
- 4,8 % ne parlent pas le français et 5,1% le parlent de manière rudimentaire ;
- 43,4 % sont sans diplôme ;
- 76,2 % ne dépassent pas le niveau CAP ;
- 28,5 % des personnes sont issues de cursus courts ou d'échecs du système scolaire (primaire, enseignement spécialisé, collège avant la 3e, …) ;
- 22 % des personnes rencontrées échouent au bilan de lecture proposé (10% sont en situation d'illettrisme au regard du test et 12 % échouent du fait de difficultés moindres).

• À la rentrée scolaire de septembre 2014 : **405 enseignants** du premier degré (*404 au 1.9.2013*), pour la plupart spécialisés, **78 professeurs** du second degré à temps plein (*77 au 1.9.2013*), auxquels s'ajoutent des postes de conseiller d'orientation psychologue (COPsy) et 1 poste de coordonateur de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).
À ces **482 postes** (*481 au 1.9.2013*) s'ajoutent **4 673 heures supplémentaires/année** (*stable sur 1 an*) permettant de faire intervenir, en complément, des enseignants vacataires du 1er ou du 2nd degré, et 17 postes dédiés à l'encadrement de l'enseignement en interrégions (personnels de direction des unités pédagogiques régionales et adjoints).

• **Formation générale des adultes** pour l'année scolaire 2013-2014 : elle concerne environ **25 % des personnes détenues** et se répartit ainsi :

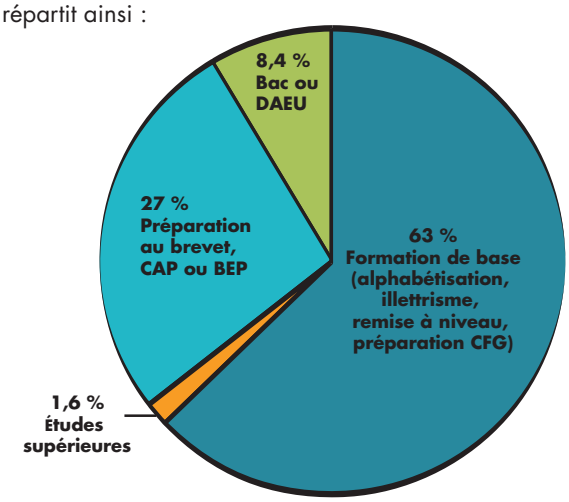

Enseignement à distance

Au cours de la dernière année scolaire, **3 697 détenus (majeurs majoritairement) ont suivi des cours par correspondance**, avec l'association Auxilia (64,5%), le CNED (16,5 %) et d'autres organismes notamment le service d'enseignement universitaire à distance (19 %).

Formation générale des mineurs

• Pour l'année scolaire 2013-2014, **97,5 % des mineurs détenus ont été scolarisés** (+ les mineurs, détenus moins de 3 semaines, qui ont bénéficié d'un positionnement, d'une évaluation de leurs compétences et de cours adaptés).

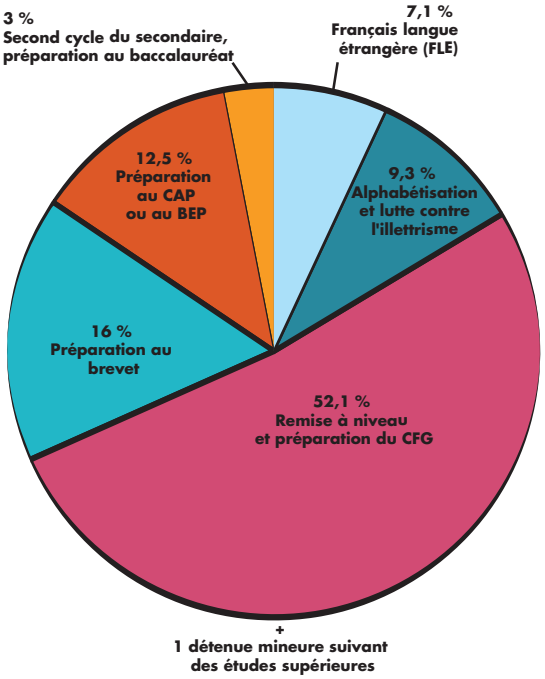

• **Réussite des personnes détenues scolarisées aux examens de l'Éducation nationale pour l'année scolaire 2013-2014 :**
• **5 325 personnes détenues** ont été candidates à un examen de l'Éducation nationale (*4 748 en 2012-2013*)
• **4 166 (78,2%) ont été reçues** (*75,1 % à la session précédente*) :

- **3123** au CFG (certificat de formation générale) (*2 810 en 2012-2013*)
- **454** à un CAP ou un BEP (*256*)
- **358** au diplôme national du brevet (*344*)
- **174** au baccalauréat ou au DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) (*150*)
- **57** à un diplôme de l'enseignement supérieur (*35*)

• **Réussite aux autres diplômes ou attestations pour l'année scolaire 2013-2014 :**
• B2i (brevet informatique et internet) : **2 132**
• ASSR (attestation scolaire de sécurité routière) : **623**
• Code de la route : **370**
• DILF (diplôme initial de langue française) : **1 458**
• DELF (diplôme d'études en langue française) : **1 357**
Ces 2 derniers diplômes sont délivrés par le ministère de l'Éducation nationale et destinés aux étrangers qui s'engagent dans l'apprentissage du français parlé et écrit.

La réinsertion

Prévention de la récidive

• **138 programmes de prévention de la récidive (PPR)*** mis en place en 2014 (*153 en 2013*).

• **56** services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) mobilisés (*57 en 2013*).

* données issues des remontées de 7 directions interrégionales pénitentiaires

Thèmes les plus fréquents des PPR en 2014 :
- **34 :** infractions à caractère sexuel (*36 en 2013*)
- **27 :** violences intra-familiales et conjugales (*36 en 2013*)
- **34 :** autres violences (*21 en 2013*)
- **16 :** délits routiers

La culture

• **3** protocoles d'accord entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication (1986, 1990 et 2009), 2 circulaires d'application (bibliothèque en 1992 et action culturelle en 2012) et 25 conventions des directions interrégionales des services pénitentiaires avec les directions régionales des affaires culturelles, dont 11 tripartites incluant les directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse

• **12** chargés de mission régionaux culture/justice, **65** coordinateurs culturels départementaux

• Conventions partenariales entre la plupart des établissements pénitentiaires, les SPIP et les établissements culturels (organisation d'ateliers, accueil de spectacles, expositions)

• **67 %** des établissements pénitentiaires animent leurs bibliothèques dans le cadre de partenariats avec les bibliothèques publiques municipales, **39 %** avec celui des bibliothèques publiques départementales. Les bibliothèques de détention sont ouvertes en moyenne 21 heures par semaine : **85 %** sont déclarées en accès direct et **30 %** en accès direct et libre ; **12 %** des établissements pénitentiaires bénéficient d'interventions de bibliothécaires professionnels ; **252** auxiliaires bibliothécaires détenus assurent la gestion quotidienne des bibliothèques de détention ; **60 %** des établissements pénitentiaires organisent des activités autour du livre (dernier état des lieux sur les bibliothèques réalisé en 2010)

• **45** établissements pénitentiaires sont équipés d'un canal vidéo interne

• Participation aux manifestations proposées par le ministère de la Culture : la Fête de la musique, le mois du film documentaire, le jour le plus court, les Journées du Patrimoine, le Printemps des poètes, Dis-moi dix mots, la fête de la nature, ...

Le sport

• **14** fédérations partenaires de la DAP

• **Près de 300** surveillants moniteurs de sport

• **1 convention dédiée** au développement d'activités physiques et sportives en faveur des personnes détenues vieillissantes et/ou en situation de dépendance a été signée en septembre 2014 avec la Direction des sports et 4 fédérations : EPGV, Sports pour tous, UNS Léo Lagrange et Sport adapté.

3 grands événements sportifs en 2014 :
• L'éco-trail les 29 et 30 mars 2014
• Le Tournoi de Basket au stade Pierre de Coubertin le 9 mai 2014
• Les Jeux pénitentiaires 2014 sur le site du CREPS de Boulouris dans le Var du 22 au 26 septembre.

3 grands événements sportifs en 2013 :
• L'éco-trail les 16 et 17 mars 2013
• Le Tournoi de Basket au Palais Omnisports de Bercy le 3 mai 2013
• « Dans les roues du tour » en septembre 2013 sur 3 étapes du Tour de France

Les cultes

Les intervenants d'aumônerie désignent à la fois les aumôniers, qui peuvent être indemnisés ou bénévoles, et les auxiliaires bénévoles d'aumônerie.
Au 1er janvier 2015, on dénombre **1628** intervenants d'aumônerie dont **453** aumôniers indemnisés, **972** aumôniers bénévoles et **203** auxiliaires bénévoles d'aumônerie.
La répartition par culte est la suivante : 10 intervenants d'aumônerie pour le culte bouddhiste, 760 pour le culte catholique, 75 pour le culte israélite, 193 pour le culte musulman, 52 pour le culte orthodoxe, 377 pour le culte protestant, 111 pour le culte des Témoins de Jéhovah et 50 pour les autres cultes.

À titre de comparaison, on dénombrait au 1er janvier 2014, **1 403** intervenants d'aumônerie dont **413** aumôniers indemnisés, **794** aumôniers bénévoles et **196** auxiliaires bénévoles d'aumônerie.
La répartition par culte était la suivante : 716 intervenants d'aumônerie pour le culte catholique, 77 pour le culte israélite, 170 pour le culte musulman, 21 pour le culte orthodoxe, 362 pour le culte protestant et 57 pour les autres cultes.

La réinsertion

Secteur associatif - partenaires

L'administration pénitentiaire accomplit ses missions en partenariat avec de nombreuses associations, au niveau local et national.

• **Les associations nationales partenaires conventionnées :**

- L'ANVP (association nationale des visiteurs de prison) : 1 161 bénévoles visitent les personnes détenues.

- AUXILIA "Formation et amitié, une nouvelle chance" : réseau de 1 020 bénévoles qui enseignent à environs 2 700 personnes détenues par correspondance.

- La Cimade : 120 bénévoles interviennent auprès des personnes de nationalité étrangère détenues dans 75 établissements.

- CLIP (club informatique pénitentiaire) : 255 formateurs bénévoles interviennent auprès des personnes détenues dans 47 établissements.

- Le Courrier de Bovet : 1 088 adhérents correspondent avec près de 1 100 personnes détenues.

- La Croix-Rouge française : dispositif de téléphonie sociale et d'écoute (CRED) et réseau d'intervenants en milieu pénitentiaire.

- David et Jonathan : l'association accompagne et aide psychologiquement les personnes détenues homosexuelles et met en place des actions afin de lutter contre l'homophobie par l'information et la formation.

- La FARAPEJ (fédération des associations réflexion-action prison et justice) : 65 associations adhérentes regroupant plus de 3 000 bénévoles et 300 salariés.

- La FNARS (fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) : plus de 850 associations et organismes publics qui gèrent près de 2 700 établissements et services dont une majorité de centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

- La FREP (fédération des relais enfants-parents) : 600 volontaires encadrés par plus de 50 professionnels interviennent dans près de la moitié des établissements.

- Le GENEPI (groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées) : plus de 1200 étudiants bénévoles interviennent auprès des personnes détenues dans 79 établissements pénitentiaires.

- Sidaction : programmes de lutte contre le VIH et les hépatites en détention.

- Petits frères des Pauvres : l'association lutte contre l'isolement des personnes âgées, accompagne les personnes gravement malades ou en fin de vie. Elle accompagne aussi ces publics à la sortie de prison.

- L'UFRAMA (union des fédérations régionales d'associations de maisons d'accueil des familles et proches de personnes incarcérées) : 9 fédérations, 130 associations adhérentes ou associées et soutien aux 159 associations de maisons d'accueil de familles de personnes détenues, 1 500 bénévoles.

• **Les autres associations nationales partenaires :**

- AIDES : actions conduites autour du VIH/Sida, des hépatites et des IST, au sein des établissements pénitentiaires ; suivi à l'extérieur et actions de soutien aux familles.

- Le Secours catholique : aides aux personnes sans ressources suffisantes, aux familles des personnes détenues et aux sortants de prison.

- La Licra : convention du 29 septembre 2010 - mise en place d'actions utilisant le sport comme vecteur d'insertion.

En 2014, au seul niveau national, **550 000** euros (*521 755 euros en 2013*) ont été versés par l'administration pénitentiaire (hors services déconcentrés) au secteur associatif.

Emploi

• **145** conseillers Pôle emploi sont intervenus en 2013, soit 62,5 postes équivalent temps plein
• **18 709** personnes détenues reçues en entretien et suivies par un conseiller, dont **5 044** (27 %) ont obtenu une solution d'insertion professionnelle à leur sortie de détention ou dans le cadre d'un aménagement de peine.
• Dans le cadre d'une libération définitive, **954** personnes ont pu bénéficier d'un emploi (Contrat à durée indéterminée ou déterminée, contrat IAE). **732** ont pu intégrer une formation professionnelle, et **1 160** une prestation pôle emploi.
• Dans le cadre d'un aménagement de peine, 2087 solutions d'insertion professionnelle (328 en libération conditionnelle, 734 en placement sous surveillance électronique, 797 en semi-liberté, 228 en placement extérieur) ont pu être mises en oeuvre.

Maintien des liens familiaux

• L'administration pénitentiaire met au 1.1.2015 à disposition :
- **162** structures d'accueil des familles en attente de parloir
- **22** structures d'hébergement de nuit pour les familles venant de loin
- **65** espaces aménagés pour les enfants dans les parloirs
73 structures assurent la garde des enfants, **22** accompagnent les enfants aux parloirs.**159** associations animent ces accueils.

• **100 %** des établissements sont dotés de cabines téléphoniques pour permettre aux personnes détenues d'exercer leur droit d'appeler leurs proches.

• **85 unités de vie familiale (UVF)** sont en fonctionnement dans 26 établissements au 1er janvier 2015 (contre 71 UVF dans 21 établissements au 1er janvier 2014). Il s'agit d'appartements (de 2 à 3 pièces) où des personnes détenues (prévenues comme condamnées) peuvent recevoir leur famille pour une durée allant jusqu'à 72 heures.
• **45 parloirs familiaux** sont en fonction dans 12 établissements pénitentiaires au 1er janvier 2015 (contre 36 PF dans 9 établissements pénitentiaires au 1er janvier 2014). Il s'agit de petits salons préservant la confidentialité et l'intimité, d'une superficie variant de 12 à 15m^2. Les personnes détenues (prévenues comme condamnées) peuvent y recevoir leurs proches pour une durée maximum de 6 heures.

Le personnel

Effectif au 1.1.2015 (en italique au 1.1.2014)

• **36 535** agents au 1er janvier 2015 (*35 863*), comprenant :
- 502 personnels de direction (*511*)
- 26 734 personnels de surveillance (*26 578*)
- 4 538 personnels des SPIP (*4 190*)
- 2 915 personnels administratifs (*2 853*)
- 618 personnels techniques (*609*)
- 1 228 autres (contractuels, aumôniers...) (*1 122*)

• **Effectifs de l'ENAP** : 223 agents au 1er janvier 2015 (*225*).

Formation ENAP

• **Formation initiale**

2 310 élèves formés en 2014 (*2 037 en 2013*) dont **1 259** ont achevé leur formation en 2014 :
- **11 directeurs des services pénitentiaires** (42e promotion, "Germaine Tillion")
- **26 directeurs des services pénitentiaires formation d'adaptation** "Guillaume Gilet"
- **26 directeurs pénitentaires d'insertion et de probation** (6e promotion, "Alexis de Tocqueville")
- **11 directeurs pénitentiaire d'insertion et de probation formation d'adaptation** "Arnould Bonneville de Marsangy"
- **125 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation** (17e promotion, "Jean Moulin")
- **632 surveillants** : 370 (promotion 185 "Pierre Cannat") ; 262 (promotion 186 "Georges Fully")
- **206 premiers surveillants** (22e promotion "Yves Davenne")
- **48 lieutenants** (18e promotion "Jean-Louis Séveri")
- **6 responsables et 17 formateurs** (39e promotion "Henri Guichard")
- **8 directeurs techniques**
- **12 techniciens**
- **34 adjoints techniques**
- **16 attachés**
- **81 adjoints administratifs**

En 2014, 2 démissions chez les élèves DPIP, 6 chez les élèves lieutenants, 25 chez les élèves surveillants et 4 chez les élèves CPIP.

• **Formation continue**

241 sessions en 2014 (*223 en 2013*) :
3 244 personnes (*3 5 85 en 2013*) dont :
- **12** moniteurs incendie
- **18** moniteurs de tir
- **13** agents d'escorte
- **38** ÉRIS
- **12** moniteurs premiers secours
- **18** moniteurs techniques d'intervention
- **29** moniteurs de sport

21 329 jours de formation (jdf)

6e promotion de la classe préparatoire intégrée (CPI) : 11 auditeurs. Taux de réussite de la CPI : 40 % l'année de la préparation.

• **Budget 2014**

Formation initiale :
- **270 573** journées de formation (*190 214 en 2013*)
- **6,26** millions d'euros de budget de fonctionnement (hors masse salariale et frais de déplacement) (*6,118 millions d'euros en 2013*)

Formation continue :
- **21 329** journées de formation (*27 055 en 2013*)
- **390 430** euros de budget de fonctionnement (hors masse salariale et frais de déplacement) (*873 430 en 2013*)
- **293 000** euros d'achat de formation continue

ÉRIS (équipes régionales d'intervention et de sécutiré)

• **313** agents ont, au 31 décembre 2014, effectué 12 264 missions depuis leur création en 2003 dont **1 558** en 2014 (*1 671 en 2013*).
• En 2014, 111 missions sont liées à des interventions non programmées en détention (*103 en 2013*). Les 9 équipes interrégionales ont réalisé principalement des missions de sécurisation de transfèrements administratifs (341, contre 407 en 2013), dispensé des formations aux techniques d'intervention et au maniement des armes (265, contre 278 en 2013), participé à la sécurisation de travaux en établissements (144, contre 80 en 2013) et réalisé des fouilles sectorielles (114, contre 119 en 2013).

Rémunération au 1.1.2015, en euros y compris IR ou IFO au montant minimum

IR : indemnité de responsabilité ; IFO : indemnité de fonctions et d'objectifs

Personnels de direction *Net mensuel*	1er échelon	Dernier échelon
Élève directeur	1 586	
Directeur des services pénitentiaires	2 117	4 531
Directeur interrégional et fonctionnel	4 352	6 218

Personnels d'insertion et de probation *Net mensuel primes incluses*	1er échelon	Dernier échelon
Élève conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation	1 630	
Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation	1 658	2 869
Chef des services d'insertion et de probation	2 064	2 936
Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	1 826	3 778
Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation	1 940	4 631
Revalorisation de la grille des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation au 1.1.2015		

Personnels techniques *Net mensuel primes incluses*	1er échelon	Dernier échelon
Adjoint technique	1 476	
Technicien	1 646	2 510
Directeur technique	1 857	3 790

Personnels administratifs *Net mensuel primes incluses*	1er échelon	Dernier échelon
Adjoint administratif	1 595	1 854
Adjoint administratif principal	1 623	2 239
Secrétaire administratif	1 748	2 780
Attaché d'administration	2 041	3 317
Attaché d'administration principal	2 356	3 920
Attaché hors classe	3 353	4 864
Conseiller d'administration	3 297	4 841
Sur la base des montants de la PFR attribuée au 1er niveau de fonction pour les attachés et au 5e niveau pour les CAMJ (Conseiller d'administration du ministère de la Justice). Revalorisation de la grille catégorie C et SACN (Secrétaire administratif de classe normale) au 1.1.2015		

Personnels de surveillance *Net mensuel (*)*	1er échelon	Dernier échelon
Élève surveillant	1 445	
Surveillant	1 543	2 165
Surveillant brigadier	1 740	2 215
Premier surveillant	1 955	2 366
Major	2 215	2 503
Lieutenant pénitentiaire	1 705	2 662
Capitaine pénitentiaire	2 217	2 927
Commandant pénitentiaire	2 839	3 502
** Rémunération y compris indemnités permanentes aux taux de base mais hors indemnité de nuit, dimanche, jours fériés et heures supplémentaires. Revalorisation de la grille du corps d'encadrement et d'application au 1.1.2015*		

Le budget / La communication

Budget

Crédits budgétaires (crédits de paiement hors pensions) pour 2015

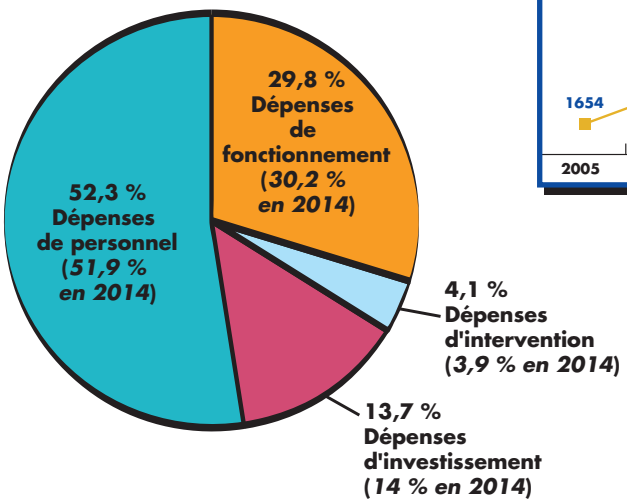

Évolution du budget de l'administration pénitentiaire, de 2005 à 2015

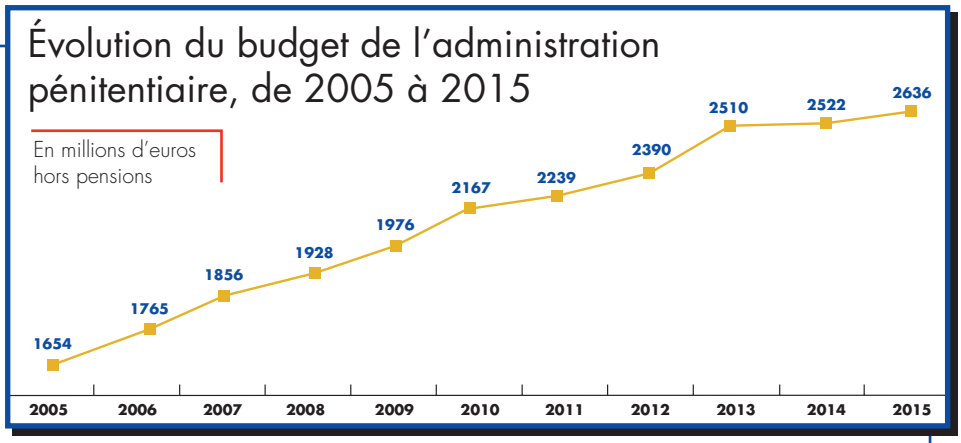

• **2,64 milliards d'euros**. C'est le budget (hors pensions) de l'administration pénitentiaire en 2015, contre 2,52 milliards d'euros en 2014, soit + 4,5% d'augmentation en un an.
Il représente 42,7% du budget de la Justice en 2015 (budget total y compris pensions), contre 41,4% en 2014.

La communication

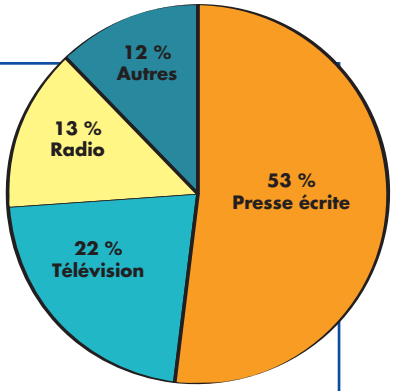

Presse

• 1 902 demandes presse en 2014 (contre **2 132** en 2013).

• 1 456 demandes ont été accordées (contre **1 396** en 2013),
soit 77 % des demandes, tous médias confondus (presse écrite, télévision et radio principalement) :

Tournages

En 2014, **14** documentaires ont été tournés dans les établissements pénitentiaires (9 en 2013)

En 2014, **23** tournages ont été accueillis dans **18** établissements pénitentiaires, pour **22** productions dont **7** longs métrages de cinéma. **37** jours de tournage au total.
7 tournages en Ile-de-France et **16** en province.

En 2013, 27 tournages avaient été accueillis dans 19 établissements pénitentiaires, pour 26 productions dont 7 longs métrages de cinéma. 37 jours de tournage au total. 16 tournages en Ile-de-France et 10 en province.

Ces tournages font l'objet d'une tarification (arrêté n°27 du 1.2.2012) pour un montant total de 91 520 euros en 2014 (et 76 890 euros en 2013)

Campagnes de recrutement

À l'automne 2014, deux campagnes de communication ont été réalisées, essentiellement sur internet et dans des journaux gratuits d'information. **16 450** candidats se sont inscrits au concours de surveillants (dont **43,8** % se sont présentés aux écrits du 22 octobre 2014) ; **7 448** candidats se sont inscrits au concours externe de CPIP (dont **34,4** % se sont présentés aux écrits des 13 et 14 janvier 2015).

À l'automne 2013, une campagne avait eu lieu uniquement sur internet pour le recrutement de surveillants : **13 087** candidats inscrits dont **45** % de présents aux écrits en février 2014.

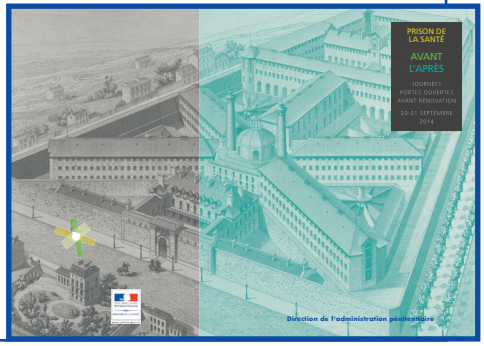

Événement

En 2014, organisation de visites exceptionnelles de la maison d'arrêt de la Santé, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine : **2000** visiteurs, **30** personnels animant les visites.

Les relations internationales

Déplacements

• Les déplacements recouvrent 3 types d'actions : missions d'expertise ou d'information, groupes de travail et participation à des séminaires.

• **60** déplacements ont été organisés dans **25** pays. Ils concernent **152 agents**.
64 % des déplacements ont eu lieu en Europe.

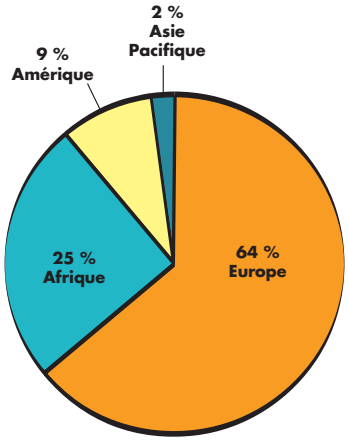

Déplacements à l'étranger 2014

Visites

• Les services de l'administration pénitentiaire **ont accueilli 49 délégations étrangères**, représentant **29 pays**, soit un total de **219 visiteurs**.
44 % des délégations viennent d'un pays européen. La plupart des visiteurs sont des fonctionnaires.

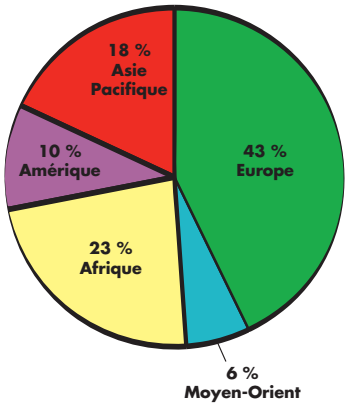

Visites de délégations étrangères 2014

Chiffres européens

	Taux d'incarcération pour 100 000 habitants en 2012	Taux de détention* pour 100 000 habitants au 01/09/2013	Durée moyenne de détention (en mois) en 2012	Taux d'évasion pour 10 000 détenus en 2012
Allemagne	126,1	84,1	8,2	0,9
Autriche	136	104,5	9,2	3,4
Belgique	164,1	113,8	7,5	11,4
Danemark	248,2	73	3,4	34
Espagne (hors Catalogne)	114,7	148	15,9	0,7
Finlande	111,8	57,6	6,1	43,8
France	138,7	119,5	8,9	13,3
Grèce		119,7		
Hongrie	241,4	184,8	9,4	0
Irlande	375,6	88,5	3	2,3
Italie	105,6	108,6	12,5	2,1
Irlande du Nord	347,7	99,6		0
Norvège	204	73,2	4,2	39,4
Pays-Bas	232,4	62,9	3,6	1,8
Portugal	63	136,2	24,1	16,9
Angleterre Pays de Galle	198	147,2		1,2
Ecosse		148,8		11
Suède	407,9	61,4	1,9	6,2
Suisse		88		36,4
République Tchèque	135,8	154,7	16,7	0

Source : Conseil de l'Europe SPACE 1 Survey 2013 - 15 décembre 2014
* pour la France, ce taux correspond au taux de personnes sous écrou.

Glossaire

Centre de détention (CD)
Accueille des condamnés à plus de 2 ans considérés comme présentant les meilleures perspectives de réinsertion. À ce titre, les CD ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des personnes détenues.

Centre pénitentiaire (CP)
Établissement mixte qui comprend au moins deux quartiers à régimes de détention différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).

Centre pour peines aménagées (CPA)
Peut recevoir les condamnés bénéficiant d'une mesure de semi-liberté ou d'un placement à l'extérieur ainsi que les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à deux ans.

Centre de semi-liberté
Reçoit des condamnés admis au régime de la semi-liberté (voir "semi-liberté") ou du placement à l'extérieur.

Centre national d'évaluation (CNE)
Le CNE est un service de l'administration pénitentiaire spécialisé dans l'évaluation des personnes condamnées. Trois sites concourent à cette mission : celui de Fresnes, celui du Sud Francilien et celui de Lille-Sequedin. Le CNE procède à deux types d'évaluation pluridisciplinaire : pour proposer une affectation en établissement pour peine adaptée à la personnalité des condamnés et formuler des préconisations de prise en charge dans le cadre de l'élaboration de leur parcours d'exécution de peine ; pour déterminer l'existence ou la persistance d'une dangerosité éventuelle chez les condamnés dans le cadre de l'examen d'une demande d'aménagement de peine ou d'une mesure de sûreté.

Cellule de protection d'urgence (CproU)
Une cellule de protection d'urgence est une cellule « lisse », dans laquelle aucun point d'accroche n'existe. La cellule est destinée à accueillir les personnes détenues dont l'état apparaît incompatible, en raison d'un risque suicidaire imminent ou lors d'une crise suicidaire aiguë, avec son placement ou son maintien en cellule ordinaire, pour une durée limitée (24 heures), dans l'attente d'une prise en charge sanitaire adaptée.
Depuis leur création en 2010, plus de 1 300 placements en CProU ont été enregistrés.

Concessionnaire
Entreprise privée qui développe des activités de travail pour les personnes détenues dans les établissements.

Condamné
Personne détenue dans un établissement pénitentiaire en vertu d'une condamnation judiciaire définitive.

Contrainte pénale
Peine de probation en vigueur depuis le 1er octobre 2014, qui soumet la personne condamnée à des obligations et interdictions dans le cadre d'une prise en charge soutenue et individualisée visant sa sortie de délinquance. Elle concerne les personnes majeures ayant commis un délit puni de 5 ans de prison maximum (tous les délits à compter du 1.1.2017). La personne est soumise à des obligations déterminées sur la base d'une évaluation de sa personnalité et de sa situation réalisée par le SPIP dès le prononcé de la peine. Cette peine peut être d'une durée maximale de 5 ans, avec une nouvelle évaluation au moins une fois par an. En cas de non respect des obligations, le juge peut faire prononcer une incarcération d'une durée maximale de 2 ans.

Contrôle judiciaire
Mesure alternative à l'incarcération ordonnée par le juge d'instruction ou le juge des libertés de la détention, en attente du jugement. La personne condamnée est soumise à certaines obligations (répondre aux convocations du SPIP, interdiction de rencontrer certaines personnes ou de fréquenter certains lieux…) et peut bénéficier, en fonction de sa situation, d'un accompagnement social.

Durée moyenne de détention
Rapport du nombre moyen de détenus présents au nombre d'incarcérations sur une année donnée.

ÉRIS (équipes régionales d'intervention et de sécurité)
Leurs missions sont de renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires en cas d'événements particuliers ou graves ; veiller au maintien de la sécurité durant les fouilles d'établissements ; rétablir l'ordre avant l'intervention éventuelle des forces de gendarmerie ou de police.
Les ÉRIS sont composées de personnels de surveillance sélectionnés sur examen interne. Ils suivent ensuite une formation à l'ÉNAP mais aussi dans une école de gendarmerie et au GIGN.

Établissements à gestion déléguée
54 établissements voient leur gestion courante (hôtellerie-restauration, nettoyage, maintenance) et certaines fonctions liées à la prise en charge des personnes détenues (travail, formation professionnelle…) assurées par des groupements privés. La direction, la garde, l'insertion et le greffe restent de la responsabilité de l'administration pénitentiaire et de son personnel.

Libération conditionnelle
Mesure d'aménagement de peine pour les condamnés qui manifestent des efforts sérieux de réadaptation sociale. La personne est remise en liberté avant la date normale de la fin de sa peine, sous réserve qu'elle respecte certaines obligations pendant un délai dit d'épreuve. Passé ce délai, s'il n'y a pas eu d'incident, on considère que la personne a effectué l'intégralité de sa peine.

Libération sous contrainte
Mesure en vigueur depuis le 1er janvier 2015 permettant, aux personnes condamnées à une ou plusieurs peine de prison de 5 ans maximum, ayant accompli les 2/3 de leur peine et ayant manifesté leur accord, d'exécuter, sur décision du juge de l'application des peines, le reliquat de leur peine sous le régime de la semi-liberté, du placement à l'extérieur, du placement sous surveillance électronique ou de la libération conditionnelle. En cas de non-respect des obligations fixées par le JAP, la personne peut être à nouveau incarcérée.

Maison d'arrêt
Reçoit les prévenus et les condamnés dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas 2 ans.

Maison centrale
Reçoit les condamnés les plus difficiles.
Leur régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité.

Milieu ouvert
Représente un aspect de l'action des SPIP. Les personnels d'insertion et de probation des SPIP qui, dans le cadre d'un

mandat judiciaire, interviennent en milieu ouvert, assurent la prise en charge des personnes condamnées à des mesures restrictives de libertés, qu'elles soient présentencielles (contrôle judiciaire, assignation à résidence sous surveillance électronique…) ou postsentencielles (contraine pénale, sursis avec mise à l'épreuve, TIG, suivi socio-judiciaire…). Les personnels des SPIP en milieu ouvert participent aussi à l'élaboration (enquêtes) et au suivi des mesures d'aménagement de peine.

Placement à l'extérieur
Aménagement d'une peine d'emprisonnement qui permet à la personne condamnée, qui s'implique dans un projet d'insertion ou de réinsertion, d'exécuter sa peine hors de l'établissement. Elle peut être sous surveillance pénitentiaire ou prise en charge par des associations, dans le cadre de conventions passées avec l'administration pénitentiaire, proposant hébergement, accompagnements socio-éducatifs, emplois et/ou formations.

Placement sous surveillance électronique (PSE) et placement sous surveillance mobile (PSEM)
Le PSE est une mesure d'aménagement de peine. La personne condamnée peut ainsi rester à son domicile et travailler. Elle porte un bracelet à la cheville ou au poignet permettant de contrôler les horaires de ses déplacements.
Le placement sous surveillance électronique mobile permet de localiser à tout moment la personne concernée grâce à un système de suivi par satellite (GPS).

Prévenu
Personne détenue dans un établissement pénitentiaire qui n'a pas encore été jugée ou dont la condamnation n'est pas définitive.

Probation
Exécution en milieu ouvert de sanctions et mesures définies par la loi et prononcées à l'encontre d'un auteur d'infraction. Elle consiste en toute une série d'interventions, qui impliquent évaluation, suivi, accompagnement, contrôle du respect des obligations, et travail sur le passage à l'acte et le sens de la peine dans le but de prévenir la récidive.

Semi-liberté Modalité d'exécution d'une peine permettant à un condamné d'exercer, hors d'un établissement pénitentiaire, une activité professionnelle, de suivre un enseignement ou une formation, de bénéficier d'un traitement médical ou de s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive. Le condamné doit rejoindre le centre de semi-liberté à l'issue de ces activités.

Service de l'emploi pénitentiaire (SEP)
Service à compétence nationale. Il est chargé d'organiser la production de biens et de services par des personnes détenues et d'en assurer la commercialisation, d'assurer la gestion et l'aide au développement d'activités de travail et de formation particulièrement dans les établissements pour peine (CD, MC), de gérer la régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP).

Service général
Emplois occupés par des personnes détenues dans les établissements au service de la maintenance, de la restauration et de l'hôtellerie.

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)
Le SPIP est un service à compétence départementale. Il intervient à la fois en milieu ouvert et en milieu fermé, auprès des personnes incarcérées (prévenues ou condamnées) et sur saisine des autorités judiciaires pour les mesures alternatives aux poursuites, présentencielles et post-sentencielles.
La mission essentielle du SPIP est la prévention de la récidive, à travers :
- l'aide à la décision judiciaire et l'individualisation des peines
- la lutte contre la désocialisation
- la (ré)insertion des personnes placées sous main de Justice
- le suivi et le contrôle de leurs obligations.

Sursis avec mise à l'épreuve
Mesure permettant à la personne condamnée d'être dispensée de tout ou partie de sa peine d'emprisonnement, à condition de respecter certaines obligations fixées par le magistrat (interdiction de lieux ou de rencontrer certaines personnes…) durant le délai d'épreuve fixé au moment du jugement (12, 24 ou 36 mois).

Taux de détention
Rapport du nombre de personnes détenues au nombre d'habitants d'un pays à une date donnée.

Taux d'écrou
Rapport du nombre de personnes écrouées au nombre d'habitants d'un pays à une date donnée. Ce taux prend donc en compte les personnes détenues mais aussi celles sous surveillance électronique et en placement extérieur (hors surveillance pénitentiaire).

Taux d'incarcération
Rapport du nombre d'entrées en détention sur une année donnée au nombre d'habitants d'un pays.

Travail d'intérêt général (TIG)
Cette peine alternative à l'incarcération, adoptée en 1983, requiert la volonté du condamné pour être exécutée. Il s'agit d'un travail non rémunéré d'une durée de 20 à 280 heures maximum, au profit d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'une association.

Unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA)
Unité implantée en milieu hospitalier, permettant une prise en charge psychiatrique des personnes détenues atteintes de troubles mentaux nécessitant une hospitalisation avec et sans consentement.

Unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI)
Unité implantée dans un CHU, accueillant des personnes détenues prises en charge conjointement par des personnels pénitentiaires et des personnels hospitaliers. L'UHSI reçoit les patients de son ressort géographique présentant des pathologies somatiques pour des séjours programmés d'une durée supérieure à 48h.

Unité sanitaire en milieu pénitentiaire
Structure de soins hospitalière, implantée en milieu pénitentiaire, pour effectuer une prise en charge somatique et psychiatrique des personnes détenue.

Directrice de publication : Isabelle Gorce. **Rédactrices en chef** : Valérie Cormont, Stéphanie Tenaillon.
Maquette : Nicolas Chanod. **Impression** : IME by Est imprim, juin 2015 ISSN : 1291-4630.

www.justice.gouv.fr
Direction de l'administration pénitentiaire
Service communication
13, place Vendôme 75042 Paris Cedex 01 - tél. 01 49 96 28 15